

LIGUE DE BALL TRAP PACA- REGION SUD
Compte rendu AG 2025 du 18 Janvier

Ligue de Ball Trap Région Sud – PACA.

Emetteur : Antoine Santoni

Date : 18/01/2025

Objet : Compte-rendu de l'assemblée générale 18/01/2025
Résultats de l'élection du Président de Région.

Mot du président :

Le Président présente ses vœux à l'assemblée pour cette nouvelle année.

Remerciements :

Le Président remercie le comité régional, les présidents de club, les arbitres, le web master et l'ensemble des participants.
Il remercie aussi le club de Signes qui, comme chaque année, met à disposition son barnum.

Participations des clubs :

Le Président Éric Martel remercie les personnes présentes à la réunion et note une fois de plus que certains absents sont coutumiers du fait.

Minute de silence :

Une minute de silence est requise pour nos défunts.

Election du président de ligue :

Une seule liste, menée par le président sortant Éric Martel, était mise aux voix.
Après dépouillement le président Éric Martel est réélu à son poste.

Éric Martel remercie chaleureusement les votants pour leur confiance renouvelée.

Approbation des comptes de l'AG 2024

Le Président présente les comptes de la ligue qui sont approuvés à l'unanimité.
Contre : 0, Abstention : 0, Pour : l'ensemble des votants.

Rapport financier :

Présentation du rapport financier par Éric Martel qui est immédiatement approuvé.
Contre : 0, Abstention : 0, Pour : l'unanimité

Il est à noter :

La ligue possède sur son compte commun : 55.395 €.
Et sur le compte livret A : 77.495 €

LIGUE DE BALL TRAP PACA- REGION SUD
Compte rendu AG 2025 du 18 Janvier

Rapport Moral d'activité.

Résultats sportifs :

Comme l'an passé tous sportifs ayant obtenu en 2025, un podium national ou international ainsi que les Clubs France, seront gratifiés d'un chèque de 150 €, ce chèque à leur nom sera remis au président du club intéressé.

Championnats de ligue :

Il est précisé aux clubs désireux d'obtenir une compétition des championnats de la ligue, que ces derniers devront prendre à leur charge, avec un personnel compétent, la gestion du logiciel HKTRAP.

Éric Martel propose la participation, avec rémunération, de Mr Albertini Neo, compétent en la matière qui pourra se déplacer sur les site de chacun des clubs.

A la demande des présidents de club la condition d'aide aux tireurs est reconduite pour les championnats de la ligue 2025, la ligue reversera au club une dotation d'une valeur de 100€ à valoir en plateaux ou série pour les premiers de chaque catégorie, même s'ils sont seuls dans leur catégorie.

Arbitre régional.

Les candidatures sont toujours à soumettre au responsable régional Mr Fabre.

Ecole de tir et nouveaux diplômés 2024.

Thierry BERTHET, notre référent, s'inquiète de la stagnation des écoles de tir. Il pense qu'il serait bon de trouver des solutions pour doper le système.

Calendriers 2025 de la ligue :

Voir la pièce jointe au rapport

L'agenda des concours de la ligue 2025 sera cette année dissocié de celui de notre fédération pour en faciliter sa lecture.

Site PACA

Comme toujours, pour la communication sur notre site Web, il est demandé de se mettre en relation avec Michel Enjolras qui est notre référent en la matière.

Notre ami Michel est à la recherche d'un bénévole pour l'assister dans sa démarche.

Merci de prendre contact avec lui (voir coordonnées cellulaire et Mail sur le site de la ligue.)

Éric Martel nous rappelle que le site de la ligue peut promouvoir vos concours et vous pouvez aussi y inscrire les résultats de ces derniers. Michel Enjolras reste à votre disposition pour ces démarches

LIGUE DE BALL TRAP PACA- REGION SUD
Compte rendu AG 2025 du 18 Janvier

Questions Diverses

La question du regroupement des championnats de ligue Provence et Cote d'azur est posée. Pour l'instant, il est décidé que les championnats restent séparés en Provence et en Côte d'Azur.

Concernant les Autorisations de pratique journalières « Pratique occasionnelle », il est précisé que, pour les chasseurs, seul le permis est à présenter et non la validation.

Clôture de l'AG à 12h00